



# Dispositions d'exécution 2026 pour les Shooting Master light des CRP pour pistolet et carabine 10m

Édition du 22 septembre 2025

Le domaine Formation / Juges (FJ) et la division Promotion de la Relève (PdR) édictent les dispositions d'exécution (DE) suivantes pour la compétition **Shooting Master (ShMa) light dans chaque CRP**.

## Dispositions générales

### Article 1 - Bases juridiques

1. Règles de la Fédération internationale de tir sportif (dernière édition ISSF en vigueur)
2. Règles pour le tir sportif (RTSp) de la FST (Règlement Nr. 1.10.4020)
3. Règlement disciplinaire et de recours de la FST (Règlement Nr. 1.31.00)

### Article 2 - But

Le ShMa light :

1. servent à comparer les performances des junior.es issus des sociétés affiliées aux associations cantonales participantes ou à leurs sous-associations:
  - 1.1 CRP Filzbach – les sociétés des fédérations cantonales SG, GR, GL, SZ, ZH et les sous-fédérations OSPSV et SSVL.
  - 1.2 CRP Teufen – les sociétés des fédérations cantonales SG, TG, GR, AI, AR, SH et ZH et les sous-fédérations OSPSV
  - 1.3 CRP Suisse centrale – les sociétés des fédérations cantonales LU, UR, OW, NW, SZ, TI
  - 1.4 CRP nord-est Suisse – les sociétés des fédérations cantonales AG, SO, BE, JU, BL, FR
  - 1.5 CRP Lausanne – les sociétés des fédérations cantonales VD, FR, VS, NE, GE
2. permet aux participants de se mesurer à des jeunes du même âge issus des cantons engagés
3. favorise la camaraderie entre les sportifs
4. encourage la collaboration entre les entraîneurs au niveau des sociétés et des cantons, dans le cadre du programme Coach to Coach.

### Article 3 - Participation

Sont admis :

1. Les junior.es qui possèdent une licence de la FST.
2. Les junior.es qui souhaitent progresser dans le tir de performance et qui ont pour objectif d'intégrer un cadre (CLP et CRP).

Le chef de compétition (CC) veille à prendre en compte les demandes d'inscription. Il n'existe toutefois aucun droit garanti de participer à la série dans laquelle on s'est inscrit.

### Article 4 - Discipline

Les disciplines suivantes sont proposées dans le cadre du ShMa light :  
Compétitions Carabine et pistolet 10m :



Schweizer Schiesssportverband  
Fédération sportive suisse de tir  
Federazione sportiva svizzera di tiro  
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6  
CH-6006 Luzern  
+41 41 418 00 10  
[info@swissshooting.ch](mailto:info@swissshooting.ch)

U21 Junior.es	60 coups avec finale ISSF
U18 Junior.es	40 coups avec finale ISSF
U16 Junior.es	20 coups avec finale de 10 coups individuels

Il est possible de s'inscrire dans une catégorie d'âge supérieure.

Les athlètes déjà intégré.es au CRP de plus de 21 ans sont également les bienvenu.es, et participent dans une catégorie séparée U21 (60 coups avec finale ISSF). Seuls les athlètes inscrits à l'ESPIE (PISTE) ou s'entraînant déjà dans un CRP sont admis dans cette catégorie.

#### **Article 5 - Réalisation**

Deux compétitions sont organisées chaque année, avec un bloc d'informations (sur le parcours des athlètes, des informations sur le mentale et des informations sur le PISTE) qui a lieu une fois par an:

1. ShMa Light : premier trimestre (1<sup>er</sup> janvier – 31 mars)
2. ShMa Light : dernier trimestre (1<sup>er</sup> octobre – 31 décembre)

Le lieu de compétition correspond au centre d'entraînement régional (CRP) compétent.

L'organisation et le programme de tir relèvent de la responsabilité du CRP concerné.

#### **Article 6 - Utilisation des résultats**

Les résultats pour les T1-T3 (FTEM) seront intégrés dans le CRP- et CNP-PISTE, à condition que les athlètes soient enregistrés dans Force8. Pour les T2 et T3, les athlètes sont responsables de la saisie leurs propres résultats. Pour les T1, la FST s'en occupera, dès lors que l'athlète sera classifié T2.

FEDERATION SPORTIVE SUISSE DE TIR  
Domaine FJ et division PdR